

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher. Commission historique du département du Cher. 1851-1856.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

En présence du silence des auteurs de l'antiquité, qui ont parlé de l'architecture gauloise, et qui n'auraient pas manqué de mentionner les aqueducs construits par les Gaulois, si ceux-ci les avaient véritablement connus, elle écarte la prétendue origine des aqueducs dont il vient d'être question, se réservant d'examiner de nouveau leurs divers modes de structure dans la partie de son Bulletin, où elle traitera des monuments de la période gallo-romaine.

Fossé du Grand-Géant. — Mais l'incertitude sur la question de savoir si les Gaulois précédèrent les Romains dans la confection des travaux hydrauliques, se rencontre mieux fondée encore en présence d'un monument d'un genre analogue à ceux dont il vient d'être fait mention et dont on ne s'est pas encore occupé d'une façon spéciale; il s'agit de cette immense tranchée nommée le *Fossé du Grand-Géant*, dont les traces se remarquent depuis Ivoy-le-Pré jusqu'au-delà d'Henrichemont sur un parcours de près de 40 kilomètres. La mention la plus longue qui lui ait été consacrée, est celle qui se lit dans la compilation de Labouvie, à la page 385-86. Voici ce qu'il en dit :

» On voit, à Ivoy-le-Pré, une des cinq communes qui composent le canton de la Chapelle-d'Angillon, un grand fossé que les habitants du pays appellent le *Fossé du Géant*; ce fossé commence à la rivière au-dessous du bourg de la Chapelotte, traverse, sur une assez grande longueur, la partie de l'est de la commune d'Ivoy. On voit, par les sinuosités qu'il fait, qu'on a observé le niveau. On retrouve ce fossé sur les communes d'Henrichemont, Morogues et Parassy; mais il y a des lacunes où il discontinue tout-à-coup; il est repris à une assez grande distance, toujours en tenant le niveau; il y a bien trois bonnes lieues d'un de ses bouts à l'autre. Beaucoup de personnes pensent que ce fossé a été fait par les Romains, et expliquent ainsi leur opinion: les Romains avaient fait de Bourges une métropole, et voulurent rendre navigables les rivières qui y passent et les grossir d'un bon cours d'eau qui coule toujours, même dans les plus grandes sécheresses; qu'à cet effet, ils employèrent leurs légions dans un moment de paix; que le détournement ou détour de cette rivière était sans inconvénient, puisque le pays où elle passe était alors désert et inhabité; que pendant le travail, il sera survenu une guerre, on aura retiré les légions et le fossé n'aura pas été achevé; ce qui explique les discontinuations. Ceux qui sont d'une opinion contraire, disent qu'on ne voit pas que les Romains se soient occupés de travaux hydrauliques, et que, pour conduire l'eau à une vallée qui la mène à Bourges, il fallait passer les hauteurs de Menetou ou de Parassy, ce qui n'aurait pu se faire sans couper ces hau-

teurs, ce qui aurait fait un travail immense. D'autres disent que les Gaulois ont fait ce travail pour limiter leurs terres. »

Il faut pardonner la rédaction de cette note à l'auteur, quel qu'il soit. Labouvie, dont la compilation a été faite à coups de ciseaux, n'a jamais cité les sources où il puisait ses renseignements. Si c'est à lui qu'on doit la note ci-dessus, il y a lieu de le féliciter de la sagacité avec laquelle il adopte l'idée que les Romains ne se sont jamais occupés de travaux hydrauliques. Quoi qu'il en soit, ces détails étaient bons à prendre, car nulle part on n'en trouve d'aussi complets sur ce sujet.

M. de Barral, auquel on doit encore un *Mémoire*, resté manuscrit, sur les *Châteaux du département du Cher*, est le premier qui, avec Labouvie, ait mentionné le *fossé du Géant*. Dans ce dernier recueil, travaillant évidemment sur les mêmes données, il dit, dans son paragraphe sur le château d'Ivoy-le-Pré, que la rivière du Vernon a été, « dans les temps les plus reculés, » détournée de son cours naturel pour entrer dans le fossé du grand géant, à l'effet de favoriser la navigation de la rivière d'Yèvre, dans le bassin de laquelle ce fossé avait pour but de l'amener. « Un peu au-dessous du bourg de Morogues, dit-il plus loin, se voient les vestiges du fossé du *grand Géant*, qui amenait les eaux de la rivière du Vernon dans celles du Colins. » Enfin il ajoute ce détail, qui se rapporte au passage de cette tranchée près de l'enceinte d'Henrichemont, que le propriétaire de la *Blanchirie*, lavoir situé à cet endroit, payait un droit de cens au terrier d'Henrichemont pour raison de cette fosse qu'il avait comblée dans le pré où il tendait ses toiles.

M. de Barral, on le voit, non plus que Labouvie, n'émet pas le moindre doute sur l'antiquité de ce monument, qu'il accepte comme remontant aux temps « les plus reculés. » La seule opinion contraire qui se soit formulée à cet égard est celle de M. Fabre, membre titulaire de la Commission, qui ne croit guère devoir en faire remonter l'origine qu'à l'époque où Sully s'occupait de la construction d'Henrichemont, c'est-à-dire, au plus tôt, au commencement du XVII^e siècle. A la page 27 de sa *Statistique du département du Cher*, ou trompé par la prononciation locale, qui dit fossé du *guiant*, il l'appelle à tort le *Dion*. L'honorable écrivain exprime l'opinion que ce tracé est celui d'un canal destiné à amener les eaux du Vernon sur le plateau d'Henrichemont, pour la prospérité de la ville, opinion que la simple inspection du passage de ce fossé dans le voisinage d'Henrichemont dément tout-à-fait. M. Fabre a été amené à l'exprimer parce qu'il n'a connu qu'une minime partie du fossé. M. de Barral lui-même paraît avoir été mal renseigné sur sa véritable étendue, s'il faut tenir compte de ce que disent les gens du pays, selon lesquels le canal aurait abouti à la Loire. D'après les

renseignements pris sur place et communiqués verbalement à la Commission par un de ses membres, M. Boyer, ce fossé, dans les endroits où un respect superstitieux le conserve, offre plus de 3 mètres de profondeur et de largeur; mais dans la plupart des places où on le signale, la charrue l'a nivelé, et il ne se révèle plus que par de faibles dépressions de terrain. Deux de ces endroits sont signalés notamment, l'un au-dessus d'Henrichemont, dans la *Blanchisserie* mentionnée par M. de Barral, et l'autre, au-dessous de la ville, en tirant vers Bourges. Mais une chose qui fait loi là où manque le témoignage écrit, la tradition donne tort encore au sentiment de M. Fabre, en confirmant l'antiquité du monument. Suivant la légende qui a cours encore sur les lieux, ce fossé se rattacherait à un ensemble de travaux considérables entrepris à une époque reculée par ce personnage mystique qui a pris la figure colossale sous laquelle les imaginations rustiques le dessinent aujourd'hui. Ce Gargantua que la tradition un peu confuse représente comme défricheur et fondateur de villes, symbolise une antique émigration : la partie la plus curieuse de cette légende, recueillie par M. de Barral, dans le *Mémoire* déjà cité, ajoute, qu'arrivé à Quantilly, il aurait formé le projet d'y fonder une ville, mais que, contrarié par les indigènes, il dit à ceux qui l'accompagnaient, en lançant en l'air de toute sa force dans la direction du couchant le marteau qu'il tenait à la main : allons continuer notre ouvrage sur l'emplacement où tombera cet outil. Cet emplacement fut au confluent de l'Yèvre et de l'Auron, une éminence sur laquelle depuis s'éleva *Avaricum*, le Bourges actuel.

M. Raynal qui, en passant, a relaté cette curieuse et précieuse tradition, au liv. 1^{er} ch. 1^{er} de son *Histoire du Berry*, tend à voir dans ce géant le symbole d'une émigration phénicienne, et veut y retrouver l'Hercule oriental prenant possession de la terre celtique. L'auteur anonyme du *Guide de l'étranger dans la ville de Bourges* (p. 4), soulève discrètement l'opinion que ce marteau, instrument du géant, est un symbole religieux éminemment propre à la race germanique. A ce sujet, on peut ajouter qu'une autre forme de la légende représente le *grand géant* creusant son fossé avec une houe attachée à ses reins, et qu'il peut y avoir doute sur la nature de l'instrument. Mais, dans un cas comme dans l'autre, la haute antiquité de la tradition n'est pas douteuse, et l'attribution gauloise de ce personnage fantastique s'accorde fort bien avec celle qu'on est convenu de prêter à tous les mythes gigantesques dont chaque province a gardé le souvenir, et dont la Commission a déjà rencontré un exemple en décrivant le *men-hir de la femme*. Il y aura lieu, du reste, à revenir prochainement sur cette légende.

Dans un Mémoire lu le 9 décembre 1853 à la Commission par

M. Boyer, membre titulaire, sur quelques antiquités des communes de Parassy, Morogues, Henrichemont et Ivoy-le-Pré, Mémoire dans lequel il mentionne incidemment le fossé du *Grand Géant*, dont il n'avait vu qu'une partie, il rapporte une autre tradition puisée sur les lieux et d'après laquelle sur la ligne qui relie, à travers les bois, Parassy à Sens-Beaujeu, aurait très anciennement existé une ville florissante de trois lieues de long ; il émet l'opinion que cette prétention a été fondée sur le souvenir à demi-effacé de l'existence en cet endroit de nombreuses villas gallo-romaines dont les débris se rencontrent encore aujourd'hui. En rapprochant l'une de l'autre les deux traditions du géant et de la ville merveilleuse, on pourrait attribuer, comme date la plus récente à la confection du grand fossé, l'époque gallo-romaine. A tous égards, c'est un monument curieux et qui devait obtenir ici une mention spéciale. Il mériterait qu'un homme compétent en fit l'objet d'une étude spéciale. On saurait alors quelle fut sa véritable direction, et si les vestiges qu'on croit en rencontrer dans les communes d'Ivoy, la Chapelle, Morogues, Henrichemont, Parassy, ne sont que les tronçons d'un même canal ou des restes de canaux différents.

II. — *Lacs et fontaines sacrés.*

Ce qui a été dit ci-dessus du prétendu Lac-Sacré de Bourges, appelle naturellement la pensée sur ces lacs, et ces fontaines qui, pour ne pas reconnaître la main de l'homme dans leur création, ont reçu des antiques croyances une consécration religieuse, laquelle s'est maintenue à travers les siècles, les événements et les modifications qu'ils ont pu apporter dans les idées. Les lacs, les étangs, les sources, les eaux en général, étaient pour les Gaulois l'objet d'un respect mystérieux ; ils en avaient fait le séjour des divinités élémentaires. La tradition apportée par eux de l'Orient leur avait appris à placer sous la consécration des génies topiques les eaux dans lesquelles il jetaient en leur honneur des richesses votives. Il y avait en ce genre des lacs sacrés célèbres dans la Gaule, comme celui de Toulouse, où les peuples des différentes parties de la Gaule envoyaient jeter leurs offrandes. Mais à côté de ces sources illustres, centre d'un culte étendu, il n'en était guère, si minimes fussent-elles, que les superstitieuses populations n'eussent attribuées au culte de quelque génie, de quelque fée dont le patronage, après la conversion au christianisme a fait place à celui des saints. Dans l'esprit crédule et grossier des paysans, la transformation n'a guère porté que sur le nom du patron, les superstitions attachées au culte primitif sont restées les mêmes. Comme alors les eaux des fontaines sont douées de

verlus mystérieuses, et les offrandes à l'esprit qui réside en eux se sont conservées par habitude.

Dans le Mémoire de M. Boyer, dont il a été fait mention plus haut, on voit signaler, sous le nom de *Fontaine de Michavant*, un monument de cette espèce. Suivant la description qu'il en donne, à 3 kilomètres d'Henrichemont, sur la gauche de la route des Aix-d'Angillon, au milieu d'un pré encaissé de bois, s'élève un pan de muraille, seul débris qui rappelle à cet endroit l'existence d'une ancienne chapelle, dite chapelle de Michavant, dédiée jadis à sainte Madeleine, et que les vieux pouillés du diocèse désignent comme un Prieuré de l'archiprêveré de Bourges à la nomination de l'abbé de Saint-Sulpice.

« Détruite une première fois, dit le rapport en question, elle fut rebâtie plus tard dans des proportions beaucoup plus restreintes, jusqu'à ce que les bouleversements politiques lui préparassent une seconde ruine. La dégradation de ce qui restait fut hâtée encore par l'emploi que firent de ces pierres les propriétaires voisins dans la construction de leurs bâtiments. Le domaine de la Ronce, entre autres, en est entièrement bâti, au scandale toutefois des locataires que ce sacrilège rend très incrédules sur la solidité des bâtiments. C'est là que se trouve maintenant l'ancienne croix en fer qui surmontait le pignon de la chapelle, tandis que la cloche a été transportée à Aubinges. Quant à la ruine en elle-même, qui va disparaissant de plus en plus, et dont le toit s'est effondré il y a un certain nombre d'années, entraînant sous lui la presque totalité des murailles, elle n'offre plus qu'un pan de mur informe, au bas duquel est creusée une niche autrefois grillée, ressemblant à un soupirail de cave et où reposaient jadis les reliques de la sainte, car on ne peut guère attribuer ce caractère aux ossements qui s'y voient encore déposés avec si peu de soin, malgré la vénération des paroisses environnantes qu'il est facile de les prendre à la main.

« Près de la niche coule une fontaine dont les eaux sont réputées douées de propriétés fébrifuges, et dans lesquelles les paysans, à chaque fois qu'ils en puisent, ont soin de jeter comme offrande de menues pièces de monnaie, coutume gauloise qui indique une vénération très-ancienne. Cette fontaine, qui était comprise dans l'enceinte de la construction primitive, et qui resta en dehors de la chapelle rebâtie, offre encore cette particularité, dit-on, que dans les temps de sécheresse l'eau en est assez haute pour couler en dehors, tandis qu'aux époques d'humidité, elles restent basses. Selon un dicton d'une authenticité plus que contestable, la chapelle fut autrefois desservie par un clerc qui y célébrait la messe tous les vendredis, et qui exigeait l'offrande d'une *niche avant* que de procéder à la cérémonie religieuse, d'où le nom de chapelle de *Micha-*

vant. Cette tradition, répétée par les paysans d'alentour, me semble aussi facétieuse que celle qui met Henri IV et sa bergère en jeu dans l'appellation de la fontaine de Boisbelle. Si la coutume superstitieuse d'y jeter des pièces de monnaie, coutume d'origine évidemment gauloise et qui s'est conservée, n'était pas un indice suffisant, je me contenterais d'appeler l'attention sur le radical celtique AV (eau) qui, placé au milieu du mot par lequel on la désigne, plaide victorieusement en faveur de l'antiquité du nom de cette fontaine, et constate, pour ainsi dire, son acte de naissance. »

Plus près d'Henrichemont existe une pièce d'eau dite le *Lac aux fées*, et qui a donné son nom au domaine dans lequel elle se trouve enclosé aujourd'hui. Voici en quels termes M. de Barral en parle dans ses *Mémoires sur les Châteaux du département du Cher* :

« Près d'Henrichemont est la métairie du *Lac aux fées*, ainsi nommée pour avoir été habitée par deux filles dont la tradition raconte des faits extraordinaires. Des phosphores qui s'élèvent quelquefois sur une petite pièce d'eau qui est dans les cours du domaine ont sans doute donné lieu à ces fables. »

La tradition que rappelle M. de Barral semble aujourd'hui perdue dans le pays. Mais cette indication et le nom significatif de cette grande mare parlent assez haut. Beaucoup d'anciennes forêts celtiques, celle de Fontainebleau entr'autres, possèdent des mares aux fées, qui ne sont que des sources sanctifiées par les croyances antiques, et il suffira de faire remarquer que l'emplacement aujourd'hui dénudé sur lequel s'ouvre le *Lac aux fées* d'Henrichemont était, avant la construction de cette ville, comme le lieu sur lequel la ville même a été assise, une immense forêt de chênes qui, dans les époques reculées, a dû servir d'abri au culte élémentaire des Celtes-Bituriges.

A côté de ces deux exemples qui viennent d'être cités, combien d'autres ne pourraient-ils pas l'être, auxquels il manque seulement pour cela d'avoir été signalés? La Commission ne saurait trop prier ses correspondants d'apporter tous leurs soins à la renseigner sur des objets de cette nature. En archéologie, en histoire, il n'y a pas de vains détails; un fait curieux peut souvent se cacher sous un nom en apparence insignifiant, derrière une tradition même bouffonne.